

Tout sous et sur la couverture

Guide pratique pour le choix d'un entrepreneur-couvreur selon l'AMCQ

La pose d'une couverture est toujours un investissement important quand il s'agit de la construction ou de la rénovation d'une bâtisse, que celle-ci soit une maison individuelle, un duplex, un triplex ou un complexe industriel, commercial ou administratif. C'est pourquoi le choix d'une entreprise reconnue est primordial. L'entreprise choisie doit offrir des garanties financières sérieuses, posséder une main-d'œuvre qualifiée et installer des matériaux éprouvés.

Répondre NON à l'une de ces simples questions peut provoquer une suite de déboires qui peuvent s'avérer catastrophiques.

	OUI	NON
L'entreprise a-t-elle une adresse permanente dans l'annuaire ou les pages jaunes, un numéro de taxe provinciale ou fédérale?		
L'entreprise a-t-elle une licence d'entrepreneur émise par la RBQ (Régie du Bâtiment du Québec) et est-elle en règle auprès de la CSST (Commission de la Santé et Sécurité au travail) et de la CCQ (Commission de la Construction du Québec) qui vous permettront d'être protégés en cas de poursuites éventuelles?		
L'entreprise est-elle en mesure de vous fournir des références?		
Votre futur couvreur a-t-il une police d'assurance-responsabilité en vigueur et suffisante pour le protéger et vous protéger pendant toute la durée des travaux et avec quelle compagnie?		
Est-il en affaires dans cette spécialité depuis plusieurs années?		
Quels travaux a-t-il déjà exécutés dans la région? Pouvez-vous aller les voir?		
Les matériaux utilisés sont-ils reconnus dans l'industrie et conformes aux normes canadiennes?		
L'entrepreneur est-il qualifié (lui ainsi que ses ouvriers) pour la pose des matériaux utilisant la technique et les matériaux choisis?		

Étudiez bien les devis écrits et signés par l'entrepreneur ainsi que les conditions et la durée des travaux, les dates, conditions de versement, ainsi que les garanties... OU

...appelez un couvreur membre de l'AMCQ